



Les syndicats sont bien des lobbyistes !

Tous lobbyistes ! La liste des représentants d'intérêts (1), disponible depuis quelques jours sur le site de l'Assemblée nationale, confirme officiellement les syndicats dans un rôle de lobbyiste, y compris ceux dits "représentatifs" : la CFDT, FO et la CFTC ou encore des organisations professionnelles censées représenter l'ensemble de leur branche comme la FNSEA dans l'agriculture ou la Capeb dans le bâtiment, figurent dans cette liste aux côtés d'entreprises privées et d'organismes publics. Enfin, les masques tombent : "Des organisations syndicales qui se drapaient du voile de partenaires sociaux et qui voient depuis longtemps leur représentativité remise en cause, reconnaissent de fait leur activité de lobbyistes", se réjouit Hervé Lambel, vice-président du Cerf, "Notre association de défense des TPE a toujours revendiqué ce rôle et demandé que les partenaires sociaux soient remis à leur juste place : des groupes d'influence, défendant des intérêts particuliers... ". La mutation est donc en cours.

Le Cerf avait déjà eu l'occasion de souligner la nécessaire clarification entre lobbyistes et partenaires sociaux lors de l'adoption début juillet de règles de transparence et d'éthique applicables aux représentants d'intérêts (2) à l'Assemblée nationale. Cette étape intervient après la loi portant rénovation de la démocratie sociale d'août 2008 qui remet en cause le caractère irréfutable de la représentativité des cinq centrales syndicales CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC. Le Cerf considère que ces deux évolutions ouvrent la voie à une véritable réforme de la représentativité qui serait fondée sur l'élection au suffrage universel par les salariés et les patrons de leurs représentants par un vote à la proportionnelle. Seuls les élus siégeant au sein des chambres patronales ou salariales seraient représentatifs et habilités à parler au nom des salariés ou des patrons. Les syndicats pourraient jouer pleinement leur rôle de lobbyiste, tandis que les branches conserveraient leurs prérogatives en matière de négociations collectives.

Le Cerf est convaincu que cette réforme de la représentativité marquerait un tournant dans l'Histoire de la démocratie sociale de notre pays, car une France débarrassée d'un système né de la raison d'Etat au sortir de la seconde guerre mondiale et déconnecté des réalités actuelles, une France libérée des idéologies destructrices et des démagogues qui les portent, serait mieux à même d'anticiper les mutations économiques et sociales, et d'affronter les défis d'une économie ouverte et mondialisée.

(1) La liste des représentants d'intérêts à l'Assemblée nationale
<http://www.assemblee-nationale.fr/representants-interets/liste.asp>

(2) Les règles de transparence et d'éthique applicables aux représentants d'intérêts à l'Assemblée nationale
<http://www.assembleenationale.fr/representants-interets/index.asp>

Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org